

Crédit d'enlèvement et Paiement électronique



*La combinaison gagnante
que vous propose la Douane
pour le règlement des droits
et taxes à l'importation*

ADMINISTRATION DES DOUANES
ET IMPÔTS INDIRECTS



Votre challenge

Opérateur économique,

Dans le cadre de votre activité d'importation de marchandises destinées à la mise à la consommation locale, vous êtes amené à acquitter des droits et taxes en douane.

Le challenge consiste pour vous à remplir vos obligations douanières sans pour autant grever votre trésorerie et à réaliser vos opérations de dédouanement dans les meilleurs délais.

Les deux solutions complémentaires de la Douane

Continuellement mobilisée pour vous accompagner dans la voie de la performance et de la compétitivité, l'Administration des Douanes a prévu des solutions de règlement répondant à vos besoins : le crédit d'enlèvement et le paiement électronique.

*Cumulez les avantages de ces deux produits
et gagnez sur tous les plans*

Crédit d'enlèvement

Une première réponse à vos attentes

Cette facilité consiste à vous permettre d'enlever vos marchandises déclarées à l'importation et ce, avant l'acquittement des droits et taxes correspondants.

La Douane vous donne ainsi la possibilité de différer dans le temps, le paiement des droits, taxes et autres sommes dues afférentes à vos opérations d'importation.

En recourant au crédit d'enlèvement, vous pourrez tirer profit des avantages qu'il présente, à savoir :

- des coûts financiers réduits : un crédit à des taux compétitifs
- une trésorerie préservée : un différé de paiement pouvant aller de 15 jusqu'à 180 jours
- une précieuse économie de temps
- une simplification des démarches administratives auprès des services douaniers

Echéances accordées par la Douane et taux de remise

Echéances	15 jours	30 jours	45 jours	90 jours	120 jours	180 jours
Taux de remise	0,21%	0,41%	0,62%	1,24%	1,65%	2,47%

A l'échéance, vous acquittez les droits exigibles augmentés d'une remise calculée sur le principal des droits et taxes dus.

Comment y souscrire ?

La procédure est simple.

Il suffit de déposer auprès du receveur des douanes les pièces suivantes :

- une demande de crédit d'enlèvement ;
- une soumission cautionnée revêtue des signatures légalisées du principal obligé (opérateur désirant souscrire au crédit d'enlèvement) et de la caution.

Dans le même cadre, la Douane a prévu en votre faveur une facilité supplémentaire à travers l'option « crédit d'enlèvement national » qui vous dispense, si vous opérez auprès de plusieurs bureaux douaniers, d'ouvrir un compte de crédit d'enlèvement auprès de chacun d'eux.

Païement électronique

Une solution de choix qui s'offre à vous

Basé sur les technologies de l'Echange de Données Informatisé mettant en relation la Douane, la banque, l'entreprise redevable et l'Opérateur du Réseau à Valeur Ajoutée-Global Network Systems, ce service vous permet d'acquitter les droits et taxes douaniers selon un procédé informatique simple, rapide et entièrement sécurisé.

En effet, les différents documents nécessaires pour régler une créance douanière peuvent être échangés, par le biais de ce processus, entre les différentes parties impliquées dans une opération de dédouanement, vous garantissant ainsi :

- **un circuit de dédouanement allégé** : une réduction notable des démarches administratives et du nombre de documents exigibles lors de l'accomplissement de vos formalités douanières
- **un traitement rapide de vos opérations** : un dédouanement et un retrait de vos marchandises dans les meilleurs délais
- **des échanges sécurisés** : un processus entièrement maîtrisé et un système d'échange de données hautement protégé par signature électronique
- **des possibilités d'interfaçage avec le système d'information de l'entreprise** : une réduction sensible des erreurs de saisie et des gains de productivité appréciables.

Pour bénéficier de ce service, conditionné par la souscription au crédit d'enlèvement, il y a lieu de conclure au préalable une convention avec l'Administration des Douanes.

Païement électronique :

Un échange de documents rapide et sécurisé

Opérationnel dans tous les bureaux douaniers, le paiement électronique permet aux différents intervenants dans le processus de paiement d'échanger les documents suivants :

- la fiche de liquidation,
- l'ordre de virement du redevable,
- l'avis de sort envoyé par la banque pour aviser le redevable de l'exécution de l'opération,
- l'avis de virement envoyé par la banque à la Douane l'avisant du règlement de la fiche de liquidation,
- la quittance envoyée par la Douane au redevable en tant que justificatif du règlement des droits de douane.

Ils sont nombreux à les avoir adoptés et en sont amplement satisfaits

Témoignage de M. BEZZAZ, Responsable achat, approvisionnement et transit à Maroc Bureau

« Avec le crédit d'enlèvement, Maroc Bureau réalise ses activités d'importation avec quiétude, sans stress et avec un gain appréciable sur tous les plans, notamment en termes de temps et de coût lié au stockage des marchandises. »

Témoignage de M. HAMAM, Trésorier, DHL

« L'exploitation des NTI pour le règlement des droits de douane est la clé d'un avenir prometteur pour l'entreprise marocaine. Grâce au paiement électronique, DHL a pu améliorer la qualité du service offert à sa clientèle. Ainsi, le règlement des droits de douane pour 100 opérations est aujourd'hui réalisé en 10 minutes au lieu de 4 heures. Cela a également permis à DHL de redéployer le personnel qui en avait la charge pour l'exécution d'autres tâches. »

Témoignage de M. KHAYATI, Responsable études et développement, Lafarge Ciment

« Nous sommes amplement satisfaits du produit. Contrairement au passé, nous avons acquis une autonomie de règlement des droits de douanes. Nous ne dépendons plus du transitaire. Côté transparence et traçabilité, nous sommes aujourd'hui capables de suivre virtuellement les différentes étapes du processus de paiement et par-là repérer le cas échéant, les causes et les sources du retard. De plus, finies nos craintes de perdre des documents en cours de route ! Bref, le paiement électronique est synonyme de gains énormes en termes de rentabilité, rapidité et efficacité. »

Témoignage de Mme MESSOUAK, Responsable de la trésorerie, Holcim

« Je qualifierai le paiement électronique d'outil moderne, convivial, pratique et parfaitement adapté à nos besoins d'aujourd'hui. Il nous permet un meilleur suivi de l'opération de paiement, nous évite tout risque d'erreur et nous garantit une économie de temps en travaillant à distance. De plus, côté échange de nos données, nous n'avons aucune crainte à avoir : tout est sécurisé. Ce produit mériterait d'être adopté par d'autres administrations avec lesquelles nous opérons au quotidien. »

ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat - Maroc

Tél. : 212 (0)5 37 57 90 00 - 212 (0)5 37 71 78 00

E-mail : adii@douane.gov.ma

Site Web : www.douane.gov.ma

